

## Suivi des dépassements de normes horaires et journalières sur l'année 2021 pour le polluant Ozone (O<sub>3</sub>)

Seuils réglementaires	120µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h	180µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h	240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h	240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h pendant 3h consécutives	300µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h pendant 3h consécutives	360µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h
Directive européenne et réglementation Française	Objectif à long terme pour la protection de la santé, aucun dépassement toléré, exprimé en nombre de jours	Seuil de recommandation et d'information	Seuil d'alerte pour une protection sanitaire pour toute la population	1 <sup>er</sup> seuil d'alerte pour la mise en œuvre de mesures d'urgence	2 <sup>ème</sup> seuil d'alerte pour la mise en œuvre de mesures d'urgence (Fr.)	3 <sup>ème</sup> seuil d'alerte pour la mise en œuvre de mesures d'urgence (Fr.)
(Fr.) : Présent uniquement dans la réglementation française						

Données provisoires pouvant faire l'objet d'invalidations techniques ponctuelles. Seul le bilan statistique annuel des dépassements réalisé à la fin de chaque année fait foi en matière de respect de la réglementation.

Les dépassements des seuils d'information et d'alerte enregistrés aux stations n'impliquent pas forcément le déclenchement de la procédure d'information et d'alerte, qui est basé sur des critères de surface et de population exposée à un dépassement.

État au 15/01/2021

Stations de fond urbaines et périurbaines (P)	120µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h		180µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h		240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h		240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h pendant 3h consécutives		300µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h pendant 3h consécutives		360µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h	
	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement
PARIS 13ème	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
PARIS 18ème	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
PARIS 1er Les Halles	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
LOGNES	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
MELUN (P)	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
MANTES-LA-JOLIE (P)	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Rambouillet (P)	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
LES ULIS (P)	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
MONTGERON	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
NEUILLY-SUR-SEINE	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
TREMBLAY-EN-FRANCE (P)	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-

Stations de fond urbaines et périurbaines (P)	120µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h		180µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h		240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h		240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h pendant 3h consécutives		300µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h pendant 3h consécutives		360µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h	
	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement
VILLEMOMBLE	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
VITRY-SUR-SEINE	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
CERGY-PONTOISE	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-

Stations de fond rurales régionales	120µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h		180µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h		240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h		240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h pendant 3h consécutives		300µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h pendant 3h consécutives		360µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h	
	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement
Zone rurale Est - SAINTS	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Zone rurale Nord-Est - MONTGE-EN-GOELE	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Zone rurale Sud-Est - Forêt de Fontainebleau	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Zone rurale Sud-Ouest - Forêt de Rambouillet	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Zone Rurale Sud - Bois Herpin	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Zone rurale Nord - Saint-Martin-du-Tertre	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Zone rurale Nord-Ouest - FREMAINVILLE	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-

Stations d'observation	120µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h		180µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h		240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h		240µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h pendant 3h consécutives		300µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h pendant 3h consécutives		360µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h	
	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement
Tour Eiffel 3ème étage	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-